

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

EHPAD Marguerite RENAUDIN

N° Spécial

25 Octobre 2019

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial EHPAD Marguerite RENAUDIN du 25 Octobre 2019

SOMMAIRE

Décisions	Date	EHPAD Marguerite RENAUDIN	Page
	23.10.2019	Décision portant délégation de signature de Monsieur Kévin LEROLLAND, directeur de l'EHPAD Marguerite RENAUDIN de Sceaux à Madame Christine DELOUSTAL, directrice de l'EHPAD Résidence Larmeroux de Vanves.	3
	23.10.2019	Décision portant délégation de signature de Monsieur Kévin LEROLLAND, directeur de l'EHPAD Marguerite RENAUDIN de Sceaux à Monsieur Damien JEAN, directeur de l'EHPAD La Chesnaye de Suresnes.	



Décision portant délégation de signature

de Monsieur Kévin LE ROLLAND, directeur de l'EHPAD Marguerite Renaudin de Sceaux

à Madame Christine DELOUSTAL, directrice de l'EHPAD Résidence Larmeroux de Vanves

Le directeur de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Marguerite Renaudin de Sceaux,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L. 315-17 et les articles D. 315-67 à D. 315-70 ;

Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2016 de la directrice générale du Centre national de gestion affectant Monsieur Kévin LE ROLLAND, directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social, en qualité de directeur de l'EHPAD de Sceaux;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2014 de la directrice générale du Centre national de gestion nommant et titularisant dans le corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux Madame Christine DELOUSTAL en qualité de directrice de l'EHPAD Résidence Larmeroux de Vanves ;

Vu la convention du 10 août 2018 de mutualisation des astreintes administratives entre les EHPADs d'Issy-les-Moulineaux, Sceaux, Suresnes et Vanves ;

Vu le calendrier mutualisé des astreintes administratives de l'année 2019 des EHPADs d'Issy-les-Moulineaux, Sceaux, Suresnes et Vanves ;

Considérant que Monsieur Kévin LE ROLLAND est absent de son établissement du 28 octobre au 03 novembre 2019 inclus ;

Considérant qu'un intérim de direction de l'EHPAD Marguerite Renaudin de Sceaux doit être mis en place du 28 octobre au 03 novembre 2019 inclus et donc qu'une délégation de signature doit être prévue ;



DECIDE

Article 1er:

Pendant l'absence de Monsieur Kévin LE ROLLAND, du 28 octobre au 03 novembre 2019 inclus, l'intérim de direction de l'EHPAD Marguerite Renaudin de Sceaux est assuré par Madame Christine DELOUSTAL. A ce titre, délégation est donnée à Madame Christine DELOUSTAL pour signer :

- tout acte, correspondance ou document comptable se rapportant à l'exécution budgétaire ;
- tout bon de commande ou devis n'excédant pas 25 000,00 euros hors taxes ;
- utout acte se rapportant à la gestion des ressources humaines;
- tout acte relatif à la gestion administrative des résidents.

Article 2:

Madame Christine DELOUSTAL devra rendre compte à Monsieur Kévin LE ROLLAND des actes pris dans le cadre de la présente délégation au retour de Monsieur Kévin LE ROLLAND.

Article 3:

La présente décision sera affichée au sein de l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine. Elle sera également communiquée au Président du Conseil d'administration de l'EHPAD Marguerite Renaudin, au comptable public de l'établissement, à la Délégation départementale des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France et au Pôle Solidarités du Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Fait à Sceaux, le 23 octobre 2019

Le Directeur de l'EHPAD Marguerite Renaudin de Sceaux

Kévin LE ROLLAND

La Directrice de l'EHPAD Résidence Larmeroux

Christine DELOUSTAL



Décision portant délégation de signature

de Monsieur Kévin LE ROLLAND, directeur de l'EHPAD Marguerite Renaudin de Sceaux

à Monsieur Damien JEAN, directeur de l'EHPAD La Chesnaye de Suresnes

Le directeur de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Marguerite Renaudin de Sceaux,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L. 315-17 et les articles D. 315-67 à D. 315-70;

Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2016 de la directrice générale du Centre national de gestion affectant Monsieur Kévin LE ROLLAND, directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social, en qualité de directeur de l'EHPAD de Sceaux ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2014 de la directrice générale du Centre national de gestion nommant et titularisant dans le corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux Monsieur Damien JEAN en qualité de directeur de l'EHPAD La Chesnaye de Suresnes;

Vu la convention du 10 août 2018 de mutualisation des astreintes administratives entre les EHPADs d'Issy-les-Moulineaux, Sceaux, Suresnes et Vanves ;

Vu le calendrier mutualisé des astreintes administratives de l'année 2019 des EHPADs d'Issy-les-Moulineaux, Sceaux, Suresnes et Vanves ;

Considérant que Monsieur Kévin LE ROLLAND est absent de son établissement du 04 au 10 novembre 2019 inclus ;

Considérant qu'un intérim de direction de l'EHPAD Marguerite Renaudin de Sceaux doit être mis en place du 04 au 10 novembre 2019 inclus et donc qu'une délégation de signature doit être prévue ;

L



DECIDE

Article 1er:

Pendant l'absence de Monsieur Kévin LE ROLLAND, du 04 au 10 novembre 2019 inclus, l'intérim de direction de l'EHPAD Marguerite Renaudin de Sceaux est assuré par Monsieur Damien JEAN. A ce titre, délégation est donnée à Monsieur Damien JEAN pour signer :

- tout acte, correspondance ou document comptable se rapportant à l'exécution budgétaire;
- utout bon de commande ou devis n'excédant pas 25 000,00 euros hors taxes ;
- u tout acte se rapportant à la gestion des ressources humaines ;
- tout acte relatif à la gestion administrative des résidents.

Article 2:

Monsieur Damien JEAN devra rendre compte à Monsieur Kévin LE ROLLAND des actes pris dans le cadre de la présente délégation au retour de Monsieur Kévin LE ROLLAND.

Article 3:

La présente décision sera affichée au sein de l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine. Elle sera également communiquée au Président du Conseil d'administration de l'EHPAD Marguerite Renaudin, au comptable public de l'établissement, à la Délégation départementale des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et au Pôle Solidarités du Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Fait à Sceaux, le 23 octobre 2019

Le Directeur de l'EHPAD Marguerite Renaudin de Sceaux

Kévin LE ROLLAND

Le Directeur de l'EHPAD La Chesnaye de Suresnes

Damien JEAN

4

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

\mathbf{DU}

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination Interministérielle

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: <u>courrier@hauts-de-seine.gouv.fr</u> Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21 Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/